



PA112-LA RÉGLEMENTATION DOUANIÈRE SUR LES ALCOOLS - PART. 2/3 : CIRCULATION ET OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique



Public visé

Cette formation s'adresse à des employés de services Régie, Comptabilité, expédition, réception, etc. dans le secteur des alcools et boissons alcooliques.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- d'identifier les documents d'accompagnements et les téléprocédures douanières associées ;
- de respecter les procédures à mettre en place pour une circulation nationale, intracommunautaire, à l'import et à l'export ;
- de tenir une comptabilité-matières et de respecter les obligations déclaratives périodiques (DRM - RNA - DAI).



Description

La circulation des produits soumis à accise en droits suspendus

- les principes ;
- les téléprocédures GAMMA et GPS ;
- la gestion des refus de livraison et des événements en cours de transport ;
- la gestion des litiges à l'arrivée.

La circulation des produits soumis à accise en droits acquittés

- le document d'accompagnement pour une circulation nationale ;
- le document d'accompagnement pour une circulation intracommunautaire ;
- la téléprocédure GAMMA2 ;
- les modalités de vente à distance à des particuliers (France et intracommunautaire) ;
- les modalités de vente à distance à des professionnels (France et intracommunautaire) ;
- le statut des Utilisateurs et la téléprocédure SOPRANO UT ;
- la circulation des alcools dénaturés (procédé général et procédé spécial) et la téléprocédure SOPRANO DT.

La tenue de la comptabilité-matières

- les principes ;
- les règles de tenue ;
- les différents comptes à tenir.





La déclaration récapitulative mensuelle (DRM)

- les informations contenues ;
- les modalités de liquidation du droit d'accise ;
- le relevé de non-apurement (RNA) ;
- la téléprocédure CIEL.

La déclaration annuelle d'inventaire (DAI)

- la définition ;
- le calcul des taux de perte ;
- le traitement comptable des différences ;
- les demandes d'admission en décharge.

N.B. : Formations complémentaires

- *réf. PA112 "La réglementation douanière sur les alcools - Part. 1/3 : Principes généraux*
- *réf. PA113 "La réglementation douanière sur les alcools - Part. 3/3 : Mises en situation et cas pratiques.*

Prérequis

Aucun prérequis.

Préconisations : Avoir une expérience dans le secteur des alcools et/ou avoir suivi le module :

- La réglementation douanière sur les alcools - Part 1/3 : Principes généraux

L'ODASCE reste à votre disposition pour toute aide au positionnement pédagogique au 01 55 34 76 80 ou contact@odasce.org.



Modalités pédagogiques

- Exposé alternant théorie et explications pratiques
- Echanges en groupe : Questions/réponses orales
- Activités : Quiz (avec correction orale et écrite) + Cas pratiques (avec correction orale et écrite)



Moyens et supports pédagogiques

Diaporama électronique projeté et support pédagogique transmis en version électronique à chaque participant.



Modalités d'évaluation et de suivi

Pendant ou à l'issue de la formation, le participant devra remplir, de manière nominative, un questionnaire d'évaluation des acquis de connaissances.